ABERDINE
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : 3 Avenue Roger Lapébie – 33140 VILLENAVE D'ORNON
819 830 035 RCS BORDEAUX
(ci-après la « Société »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 26 JUIN 2026

L'an deux mille dix vingt-six et le 26 juin à 10 heures 30, Monsieur Jérôme TEISSEIRE, Président de la société QERYS – Société par actions simplifiée au capital de 9.135.120 euros ayant son siège social 6 Rue Edmond Rostand - 33187 LE HAILLAN, 383 862 042 RCS BORDEAUX, seule et unique associée de la Société, a pris les décisions suivantes concernant les questions relatives :

- (...)
- (...)
- (...)
- (...)
- Constatation de la démission de Monsieur Jérôme TEISSEIRE de ses fonctions de Président ;
- Nomination d'un nouveau Président ;
- Pouvoirs à donner.

L'associée unique adopte les décisions suivantes :

.....
.....

CINQUIEME DECISION

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Jérôme TEISSEIRE de ses fonctions de Président de la Société et lui donne quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

SIXIEME DECISION

L'Associée unique, en conséquence de la décision qui précède, décide de nommer en qualité de Présidente de la Société QERYS, société par actions simplifiée au capital 9.135.120 euros, 6 rue Edmond Rostand – 33185 LE HAILLAN, 383 862 042 RCS BORDEAUX et ce, pour une durée indéterminée.

QERYS a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions.

L'Associée décide que la rémunération de QERYS en contrepartie de l'exercice de ses fonctions de président sera, le cas échéant, fixée ultérieurement.

SEPTIEME DECISION

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité requises.

.....
.....

Certifié conforme à l'original